



DELIBERATION
N°2012-82 du 19 juin 2012

OBJET : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau RMC pour les mesures de micropolluants.

Rapporteur : M. Le Président

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60
30 à partir de la délibération n°2012-61
31 à partir de la délibération n°2012-71
29 à partir de la délibération n°2012-86
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

Avaient donné pouvoir : M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

Vu la circulaire ministérielle du 29 septembre 2010 précisant les modalités de mise en œuvre de la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées,

Vu l'arrêté préfectoral 2011-364-11 du 30 décembre 2011 modifiant l'arrêté préfectoral 2006-2442-2 du 1er septembre 2006,

Considérant l'obligation pour la Communauté de Communes de réaliser des campagnes de mesures des substances dangereuses dans les eaux rejetées par la station d'épuration de Briançon « Pur'Alpes »,

Considérant le coût de l'opération estimé à 10.000 €HT

Délibération n° 2012-82

Considérant la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 31 mai 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 5 juin 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse un concours le plus élevé possible pour l'opération visée en objet,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, conventions nécessaires à la réalisation de cette demande.

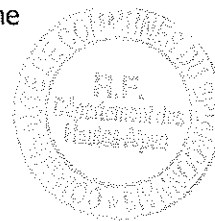
Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 27 JUIN 2012

Date affichage : 29 JUIN 2012